

PROCES VERBAL DES RESOLUTIONS VOTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 DE BONSENS.ORG

✓ **Date de l'Assemblée générale :**

18 juin 2026

✓ **Lieu :**

Assemblée tenue en ligne via plusieurs liens vidéos communiqués aux adhérents dont Youtube.

Vidéo de l'enregistrement de l'Assemblée Générale disponible sur :

<https://www.youtube.com/live/FXVEMevOaAg?si=dnONXXRWFJrAwDVn>

Les votes ont été réceptionnés sur un site sécurisé : chaque adhérent a reçu dans les délais statutairement impartis sa convocation ainsi que les modalités de vote à distance.

✓ **Participation globale :**

254 votants sur 1 374 adhérents cotisants à jour sur l'exercice 2025 (hors adhérents 2026) et habilités à voter ont pu s'exprimer, soit un taux de participation de 18,486%.

Seuls les votes clairement manifestés sur le site de vote en ligne sont pris en compte, soit 249 maximum.

✓ **Résolution n°1 : Approbation du rapport d'activité 2025**

La résolution est adoptée si la majorité des suffrages exprimés est atteinte.

Aucun quorum de participants n'est requis pour une assemblée générale ordinaire

• **Question posée :**

Il est proposé et demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver le rapport d'activité 2025 présenté par le Président de l'association BONSENS.ORG.

• **Résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	241	98.36 %
CONTRE	1	0.41 %
BLANC	1	0.41 %
ABSTENTION	2	0.82 %
Total	245	100 %

• **Décision : la résolution est adoptée.**

✓ **Résolution n°2 : Approbation du rapport financier 2025**

La résolution est adoptée si la majorité des suffrages exprimés est atteinte.

Aucun quorum de participants n'est requis pour une assemblée générale ordinaire

- **Question posée :**

Vérifiés par le cabinet HANS, cabinet d'expertise comptable, il est proposé et demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver les comptes clôturés au 31/12/2025 et le rapport financier qui en découle.

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	237	97.13 %
CONTRE	0	0.00%
ABSTENTION	5	2.05 %
BLANC	2	0.82 %
Total	244	100 %

- **Décision : la résolution est adoptée.**

✓ **Résolution n°3 : Election des membres du Conseil d'administration**

La résolution est adoptée si la majorité des suffrages exprimés est atteinte.

Aucun quorum de participants n'est requis pour une assemblée générale ordinaire

- **Contexte :**

Le Conseil d'administration est composé de 3 à 9 membres.

Le Conseil d'administration avec les responsabilités juridiques qui en découlent et avec les dénominations suivantes, sont :

- Monsieur Xavier AZALBERT : Président
- Monsieur Christian PERRONNE : Vice-Président
- Monsieur Silvano TROTTA : Trésorier
- Monsieur Jean-Yves CAPO : Secrétaire

Il est proposé de procéder à l'élection pour une nouvelle durée de 3 ans des postes de Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

A défaut de validation d'un ou de plusieurs rejets des candidats volontaires et présentés, le ou les autres membres élus choisiront de nommer entre eux le remplaçant du membre non reconduit du Conseil d'administration.

Si aucun des candidats volontaires et présentés n'est élu, alors il conviendra de tenir une nouvelle Assemblée générale extraordinaire dans les 2 mois afin de présenter d'autres candidats et celui ou ceux recueillant le plus de suffrages sera/seront élus.

RESOLUTION 3-1.

Acceptez-vous de reconduire au poste de Président de l'association BONSENS.ORG M. Xavier AZALBERT ?

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	246	98.80 %
CONTRE	1	0.40 %
ABSTENTION	2	0.80 %
BLANC	0	0.00 %
Total	249	100 %

- **Décision : la résolution est adoptée : M. Xavier AZALBERT est reconduit pour 3 ans comme Président de l'association BONSENS.ORG.**

RESOLUTION 3-2.

Acceptez-vous de reconduire au poste de Vice-Président de l'association BONSENS.ORG M. Christian PERRONNE ?

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	249	100.00 %
CONTRE	0	0.00 %
ABSTENTION	0	0.00 %
BLANC	0	0.00 %
Total	249	100 %

- **Décision : la résolution est adoptée : M. Christian PERRONNE est reconduit pour 3 ans comme Vice-Président de l'association BONSENS.ORG.**

RESOLUTION 3-3.

Acceptez-vous de reconduire au poste de Trésorier de l'association BONSENS.ORG M. Silvano TROTTA ?

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	246	99.19 %
CONTRE	2	0.81 %
ABSTENTION	0	0.00 %
BLANC	0	0.00 %
Total	248	100 %

- **Décision : la résolution est adoptée : M. Silvano TROTTA est reconduit pour 3 ans comme Trésorier de l'association BONSENS.ORG.**

RESOLUTION 3-4.

Acceptez-vous de reconduire au poste de Secrétaire de l'association BONSENS.ORG M. Jean-Yves CAPO ?

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	212	98.60 %
CONTRE	0	0.00%
ABSTENTION	1	0.47 %
BLANC	2	0.93 %
Total	215	100 %

- **Décision : la résolution est adoptée : M. Jean-Yves CAPO est reconduit pour 3 ans comme Secrétaire de l'association BONSENS.ORG.**

✓ Résolution n°4 :

Les cotisations des membres actifs doivent être déterminées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les cotisations annuelles des adhérents sont les suivantes :

- Tarif normal : 15 €
- Tarif étudiant : 10 € (sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité)
- Tarif sans emploi ou chômeur : 10 € (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

Ces montants sont restés identiques depuis l'origine de l'association soit depuis près de 5 ans et demi à présent.

Il est proposé aux adhérents de se prononcer sur la modification ou le maintien de cette tarification.

Acceptez-vous une augmentation de la cotisation annuelle dans les limites suivantes ?

- Tarif normal : 20 € (+ 5 €)
 - Tarif étudiant : 12 € (+2€)
 - Tarif sans emploi ou chômeur : 12 € (+2€)
- ⇒ En cas de rejet de la résolution, les cotisations demeureront inchangées

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR UNE AUGMENTATION	134	85.90 %
CONTRE UNE MAJORATION	13	8.33 %
ABSTENTION	9	5.77 %
BLANC	0	0.00%
Total	156	100 %

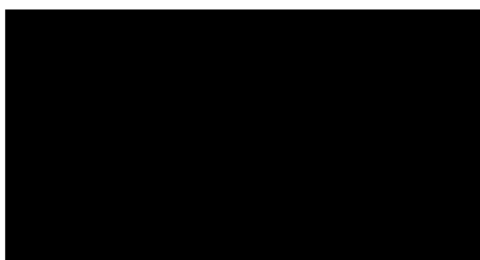
- **Décision : la résolution d'augmentation est adoptée.**

Après les réponses apportées à diverses questions des adhérents connectés en ligne lors de l'assemblée générale, le Président et les autres membres du Conseil d'administration, ainsi que du bureau de BONSENS.ORG, les remercient.

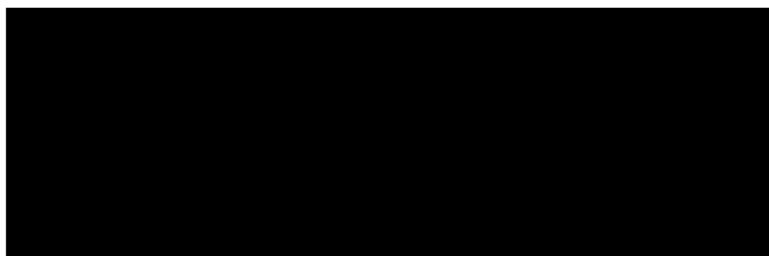
L'Assemblée Générale est clôturée.

Fait à ENTZHEIM,

Le 18 juin 2026.



Le Président



Le Secrétaire